



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 mai 2024 à 20h00, le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement no. 557 - Règlement modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles.

L'intention contenue dans ce projet est d'autoriser les habitations pour travailleurs agricoles comme bâtiment accessoire sur un immeuble dont l'usage est agricole dans les zones agricoles seulement. Celles-ci seront autorisées sous réserve du respect des conditions énumérées à l'article 8 du projet de règlement.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE MARDI 11 JUIN 2024 À COMPTER DE 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYRPIEN-DE-NAPIERVILLE.

Le projet de règlement no. 557 peut être consulté sur le site internet de la municipalité au : <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 16^e jour de mai 2024.

Je, soussignée, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 16^e jour de mai 2024.

Nancy Corriveau
Directrice générale & greffière-trésorière